



Mon Département plus proche de moi

Réunion publique d'information et d'échanges

A La Magdelaine-sur-Tarn, le 12 décembre 2016

Compte-rendu des échanges

La réunion était présidée par **Ghislaine Cabessut** et **Jean-Luc Raysseguier**, **Conseillers départementaux du canton de Villemur**.

Elle a réuni plus de cent participants de 18h30 à 20h30.

La réunion a permis de présenter les compétences et les actions du Conseil départemental (voir diaporama de présentation joint) et d'échanger avec les Haut-Garonnais.

Intervenants :

- Olivier Delcour, Directeur général adjoint aux Ressources Humaines, à l'organisation et au management du Conseil départemental,
- Christophe Magne, Directeur Enfance et Famille du Conseil départemental,
- Gaëlle Barbe, animatrice, Assistance à Maitrise d'Ouvrage Dialogue citoyen, Ecologie urbaine et citoyenne.

Les Conseillers départementaux, Ghislaine Cabessut et Jean-Luc Raysseguier ont apporté, lors de ces différentes interventions, un éclairage sur les dynamiques en cours dans le canton.

Le présent compte-rendu restitue le contenu des échanges avec les participants.

Les déplacements et les mobilités

Un participant de la commune de Bouloc constate d'importants déplacements qui convergent vers les pôles d'emplois de la métropole comme Toulouse et Blagnac. Il demande si des projets, notamment en partenariat avec la Métropole, visant le désengorgement des accès sont envisagés ou en cours.

Réponse – Mme Ghislaine Cabessut et M. Jean-Luc Raysseguier : *Des projets sont en cours et une demande a été faite en lien avec les élus du territoire. Il s'agit de l'ouverture d'un accès autoroutier au niveau de Fronton. Par ailleurs, le contournement de Bessières, dont le coût s'élève à près de 12 M d'€, est une priorité. Ce contournement est connecté à l'échangeur de Saint-Sulpice, les travaux s'étaleront du second semestre 2018 jusqu'à 2020.*

De plus, le projet de réalisation d'un pont au dessus de la Garonne pour 90 M d'€ est une action initiée par le Département, qui relève maintenant de la compétence de la Métropole.

D'autre part, il y a plusieurs niveaux de réponses à apporter aux besoins de mobilité des habitants : améliorer le réseau de déplacements et les infrastructures, agir sur les transports en commun, développer le numérique pour une mobilité connectée et également favoriser l'implantation d'entreprises sur le territoire et offrir des emplois aux habitants.

Il est mis en avant l'évolution de la compétence « transports urbains ». Si les transports urbains deviennent, depuis la Loi NOTRe, une compétence de la Région, la délégation est donnée de la Région au Département pour exercer la compétence en 2017. Enfin, la mobilité en milieu rural renvoie aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui sont également « Autorités Organisatrices » en matière de Transports.

Le développement économique

Un participant souhaite avoir un éclairage et une explication plus précise de la compétence économie et de l'action du Département en la matière.

Réponse – Mme Ghislaine Cabessut et M. Jean-Luc Raysseguier : *Depuis la Loi NOTRe, le Département ne peut plus inscrire son action au titre de la Clause de Compétence Générale. Cette faculté lui a été retirée. La Région et les EPCI sont seuls compétents en matière de développement économique.*

Le Président du Conseil départemental a affirmé sa volonté d'œuvrer à la Solidarité Territoriale et à ce titre, a initié la mise en place d'une Société Publique Locale (SPL) intégrant les EPCI et le Département. La SPL doit accompagner le développement de l'offre d'accueil d'entreprises, la promotion économique et l'ingénierie et ainsi, soutenir l'emploi dans les bassins de vie ruraux et périurbains. Le Département entend également agir auprès des entreprises par la mise en place de prêts à taux zéro.

Plus globalement, la Loi NOTRe engage les collectivités dont le Département à travailler ensemble dans la cohérence et la concertation.

Un participant salue la démarche qui donne la parole aux habitants et apprécie le déploiement des compétences du Département sur le territoire. Il exprime aussi des doutes sur le rôle du Conseil départemental en matière d'économie car selon lui « il en va d'une nécessaire clarification des compétences, souhaitée par la Loi NOTRe et du bon usage de l'impôt ». Ainsi, une communication de l'Etat engage les Départements à céder, au 31 décembre 2016, les 2/3 de leurs parts éventuellement détenues dans des Sociétés d'Economie Mixte (SEM) ou Sociétés Publiques Locales (SPL). Ce participant s'interroge sur la cohérence de l'initiative « SPL » du Département.

Réponse – Mme Ghislaine Cabessut et M. Jean-Luc Raysseguier : *Il est souligné que les collectivités traversent une période charnière et d'adaptation. Des discussions sont en cours avec la Région Occitanie. Si la Région et les EPCI sont bien des acteurs majeurs du développement économique, le Département est légitime pour accompagner des territoires en difficulté. Par ailleurs, les EPCI peuvent, au titre de la loi, déléguer la compétence « économie » au Département. En effet, certaines intercommunalités peuvent connaître des difficultés à porter la compétence « économie » ou encore à mener à bien des actions de développement économique déterminantes pour l'attractivité et l'emploi. Au final, ces évolutions et les opportunités qu'elles ouvrent notamment la délégation de la compétence économie, doivent être appréhendées au regard des réalités des territoires et de la capacité d'action des EPCI.*

Notons qu'une actrice du monde associatif signale qu'un projet de coopération avec l'Aragon (Espagne) est actuellement porté sur le territoire. Ce projet cible les personnes fragiles et entend, à travers la coopération, trouver des solutions favorisant leur accès à l'emploi. L'accompagnement de ce projet par le Département est positif.

Le tourisme

Un acteur d'Office de Tourisme demande à ce que soit précisé le rôle de la Région et du Département en matière de tourisme. A ce jour, un flou demeure en la matière.

Réponse – Mme Ghislaine Cabessut et M. Jean-Luc Raysseguier : *Contrairement à l'économie, la compétence tourisme reste partagée entre le Département, la Région et les EPCI. La concertation et la co-construction entre la Région et le Département sont donc au centre d'une mise en œuvre cohérente d'une action et d'un accompagnement publics en matière de développement touristique. Au final, si la Région constitue un bel outil pour le développement économique, elle reste relativement éloignée des habitants, des porteurs de projets et des territoires qui expriment un besoin de proximité. Le Département et les EPCI sont bien les socles de cette proximité.*

Les collèges

Un acteur de Villemur-sur-Tarn s'interroge sur la rénovation du Collège de Villemur-sur-Tarn. Il constate qu'après une baisse des effectifs collégiens, un cycle de croissance est à l'œuvre sur le territoire. Ainsi, des sureffectifs sont observés en classe de troisième. Il interroge le Département sur l'identification de nouveaux lieux pour la pratique d'activités.

Réponse – M. Jean-Luc Raysseguier : *Le choix de la rénovation et de la réhabilitation a été fait pour le collège. Il est indispensable de mentionner que ce collège intègre une Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA). Cette volonté de rénover répond à l'urgence tant par rapport à l'établissement scolaire qu'aux logements des responsables de l'établissement. Le Département entend mettre en œuvre une méthode qui, d'une part, associe les équipes pédagogiques et les parents d'élèves et qui, d'autre part, prend en compte l'évolution des effectifs.*

Un professionnel associatif du sauvetage en milieu aquatique constate une croissance du nombre de jeunes collégiens sur le territoire et également d'enfants qui ne savent pas nager. Ce constat s'explique par un faible niveau d'offre en bassins aquatiques sur le territoire. Il souligne que l'utilisation, par exemple, des énergies renouvelables réduit le coût de fonctionnement de ces infrastructures.

Réponse – Mme Ghislaine Cabessut et M. Jean-Luc Raysseguier : Le Pays Tolosan a engagé une réflexion sur ce besoin non couvert et cet enjeu car effectivement les enfants doivent pouvoir apprendre à nager. Aujourd'hui, ce besoin est encore plus renforcé par l'implantation future d'un Lycée dans le Nord Toulousain.

Si le déficit de fonctionnement inhérent à ce type d'équipement ne pouvait être supporté par les Communautés de Communes, aujourd'hui certaines données permettent de disposer de bassins aquatiques à moindre coût. Sur le territoire, la présence d'un réseau de chaleur constitue un atout et une opportunité majeurs. Au final, la méthode pour répondre à cet enjeu renvoie :

- à une réflexion à l'échelle d'un espace Nord Toulousain ;
- à la mobilisation du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) ;
- à la valorisation du potentiel local « incinérateur/réseau de chaleur » ;
- à l'identification de projets novateurs pouvant servir d'exemple ;
- à l'identification d'un lieu d'implantation accessible pour tous et à proximité de l'incinérateur.

Le parcours laïque et citoyen, une initiative du Département

Une participante demande des précisions sur le parcours laïque et citoyen.

Réponse – Mme Ghislaine Cabessut : En réponse au développement des intolérances et du racisme, le Département a opté pour le développement d'actions ludiques permettant d'expliquer la laïcité aux collégiens. Cette démarche s'appuie sur un appel à projets auquel un grand nombre d'associations ont répondu. Environ 1 M d'€ a été consacré par le Département. On observe un intérêt croissant des établissements périscolaires et collèges dont celui de Villemur-sur-Tarn, qui bénéficie d'actions portées par la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC).

Madame Paulette Salles, Conseillère départementale en charge du Dialogue citoyen, signale qu'un nouvel appel à projets va être prochainement lancé. Les MJC et associations qui souhaitent intervenir dans les collèges sont invitées à y répondre.

L'accueil des migrants sur le territoire (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asiles - CADA)

Un participant de Villemur-sur-Tarn s'interroge sur l'implantation d'un Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile à Villemur-sur-Tarn, compte tenu que la commune connaît déjà des difficultés économiques et sociales avec notamment un niveau d'échec scolaire important chez les jeunes. Il craint qu'une dynamique de « mixité négative » s'installe à Villemur-sur-Tarn alors que d'autres communes ont au contraire un réel besoin de mixité.

Réponse – Mme Ghislaine Cabessut et M. Jean-Luc Raysseguier : Le Préfet a été informé par courrier que la commune connaissait une situation économique et sociale fragile. A ce stade, la Préfecture n'a pas apporté de réponse.

Le Département a par ailleurs pris part aux différentes réunions en lien avec l'accueil des migrants. Il entend en effet anticiper son action de solidarité et intégrer les questions de restauration et de transport des élèves. Par ailleurs, il y a également l'enjeu du transport des familles et de leur accès à Toulouse où sont traitées les demandes administratives. Le Département est dans l'attente de connaître le nombre précis d'enfants, mais est tout à fait conscient de la fragile situation de Villemur-sur-Tarn.

L'accompagnement des enfants en situation d'handicap

Une participante signale que les familles en demande d'un accompagnement des enfants « dys » (dyspraxie, dysphasie ...) connaissent des difficultés : éloignement géographique de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), traitement complexe et long des dossiers ...

Réponse – Mme Ghislaine Cabessut, M. Jean-Luc Raysseguier et M. Christophe Magne : Le Département connaît une véritable difficulté pour répondre aux besoins. Des actions sont mises en œuvre dont l'ouverture d'un centre médico psycho pédagogique.

En outre, un dispositif, en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), vient d'être initié. Il peut être mobilisé en cas de défaut d'une prise en charge sereine. Dans ce cadre, une « commission des cas complexes » examine la situation et le besoin afin de trouver les réponses adaptées.

Il est primordial que les familles alertent les élus du Département ou les services de la Maison des Solidarités, qui peuvent en effet assurer un rôle de relais vers la MDPH.

Le Projet Social de Territoire

Une participante de Villemur-sur-Tarn félicite cette initiative. Elle regrette néanmoins que la démarche soit trop rapide dans sa progression et que certains acteurs majeurs, comme Pôle Emploi, n'y participent pas. Certains éléments du diagnostic mériteraient d'être affinés afin de bien cerner les enjeux.

Une autre participante est intéressée par la démarche et demande si une communication est prévue et si les citoyens et usagers vont être associés.

Réponse – Mme Ghislaine Cabessut, M. Jean-Luc Raysseguier et M. Christophe Magne : Cette démarche, au demeurant perfectible, est expérimentale et s'inscrit dans un temps long. La finalité est bien la mise en dynamique des acteurs et surtout de positionner l'utilisateur au cœur des pratiques et donc de la réflexion. La démarche est une expérimentation, elle progresse de manière itérative, permet l'amélioration en continu de la méthode et aussi du regard que l'on porte sur les problématiques sociales sur le territoire. Cette démarche interpelle les approches et les outils d'observation des services du Département. En ce sens, elle présente une dimension innovante importante.

La construction des actions, suite à l'état des lieux, se fera avec les associations, les citoyens et usagers.

Le dialogue citoyen au cœur des politiques départementales

Paulette Salles, Conseillère départementale en charge au Département du Dialogue citoyen, précise que l'Assemblée départementale a souhaité que les citoyens soient associés à l'élaboration des politiques publiques départementales. Plusieurs chantiers ont été engagés dans ce sens dont la Charte du dialogue citoyen qui sera prochainement transmise à l'ensemble des habitants de la Haute-Garonne.

Le 25 février 2017, elle invite les participants à se rendre à l'Hôtel du Département pour participer aux 2èmes Rencontres du Dialogue Citoyen dont l'objet est de faire un bilan des différents chantiers départementaux du Dialogue citoyen (charte de la commande publique, consultation sur les transports Arc-en-Ciel, concertation sur la mixité scolaire, Schéma départemental de la lecture publique...) et de mettre en perspective les actions à venir.

En conclusion, Ghislaine Cabessut, Conseillère départementale du Canton remercie les participants et les félicite pour la qualité de leur intervention. Les discussions entre les élus départementaux et les habitants se sont poursuivies autour d'un rafraîchissement.